

PETITE ENFANCE

Afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et familiale, il existe une diversité d'établissements d'accueil pour la petite enfance. Ils sont le plus souvent municipaux, mais également départementaux, associatifs ou privés.

A partir de l'âge de 10 semaines, les enfants peuvent être accueillis dans les établissements ou services d'accueil des enfants de moins de 6 ans : crèches collectives, crèches familiales, haltes-garderies, multi-accueil.

Cet accueil régulier, occasionnel, à temps partiel ou à temps plein est assuré par des professionnels qualifiés, dans des locaux spécialement aménagés. Leur objectif est de favoriser le bien-être et l'expression des compétences de l'enfant. Leur action éducative s'inscrit en lien avec les différents milieux de vie de l'enfant. Les parents y ont donc un rôle essentiel.

Les enfants handicapés ou atteints de maladie chronique sont accueillis comme les autres. Si nécessaire, un protocole d'accueil individualisé est mis en place.

Ces lieux d'accueil sont généralement ouverts de 7h à 19h sauf en halte-garderie (ouvert de 8h à 18h). Les crèches départementales sont ouvertes de 7h30 à 19h. La crèche inter-entreprise est ouverte jusqu'à 19h30.



MODES D'ACCUEIL

L'accueil des jeunes enfants se fait à partir de 10 semaines et jusqu'à 3 ans révolus en crèche collective, familiale, halte-garderie ou...

- > ACCUEIL COLLECTIF
- > ACCUEIL INDIVIDUEL

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les crèches municipales et départementales per

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

☎ 01 49 74 74 74